

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2018

Conseil communautaire du 8 février 2018



GRAND PARIS
SEINE
& OISE
COMMUNAUTÉ URBAINE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

PREAMBULE

REFERENCES JURIDIQUES DU DOB :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la tenue obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) à l'issue duquel une délibération spécifique sera votée, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de toute collectivité territoriale sans pour autant lui attribuer une portée décisionnelle.

Ce débat porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Le contenu du DOB a été précisé par décret en date du 24/06/2016 et son cadre légal a été renforcé par la loi NOTRe du 07/08/2015.

Le contenu du DOB doit notamment contenir les éléments suivants :

- Evolutions prévisionnelles de dépenses et recettes,
- Hypothèses d'évolution retenues pour les concours financiers,
- Fiscalité,
- Tarification, subventions,
- Relations financières communes/EPCI,
- PPI,
- Structure de la dette,
- Structure et évolution des dépenses de personnel.

La délibération est ensuite transmise au Préfet et aux Maires des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle doit également être mise à disposition du public ou mise en ligne, le tout, dans un délai de 15 jours.

* * * * *

Ière PARTIE : LE CONTEXTE ECONOMIQUE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2018

1. **Contexte économique national et international**
2. **Le PLF 2018, un objectif d'évolution de la dépense locale plus contraignant**

IIème PARTIE : PREMIERS ELEMENTS SUR L'EXERCICE 2017

1. **Point sur l'exécution du budget 2017**
2. **Les effectifs**
3. **La dette du budget principal**

IIIème PARTIE : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA CU GPS&O POUR 2018

1. **Éléments de contexte**
 - 1..1. Une organisation inachevée
 - 1..2. Un périmètre de compétences encore en évolution
 - 1..3. Un budget de fonctionnement très contraint :
 - 1..3.1. Pertes de recettes
 - 1..3.2. Incertitudes engendrées par la Loi de finances
2. **Autofinancement**
3. **Perspective en matière d'investissement**

IVème PARTIE : PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES

1. **Les BA Eau et Assainissement**
 - 1.1. Structure et évolution de la dette du BA Assainissement
 - 1.2. Structure et évolution de la dette du BA Eau Potable
 - 1.3. Structure et évolution de la dette du BA Régie autonome d'assainissement
2. **Le BA Immobilier d'entreprise**
3. **Le BA Activités Culturelles**
4. **Le BA Zone d'Aménagement**

1. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Depuis 10 ans, la situation économique de la France est soumise à de fortes contraintes financières accompagnées d'une croissance faible, d'un taux de chômage élevé et d'un déficit public non conforme aux exigences européennes ayant atteint ses limites.

Cette situation s'est traduite non seulement, par le retrait des interventions financières de l'Etat auprès des collectivités, mais également par l'exigence de celui-ci d'un réel effort de contribution des collectivités territoriales à la diminution du déficit public.

Les collectivités ont ainsi connu une rupture structurelle de leurs modalités de financement se traduisant par la recherche d'économies de gestion, un recul des dépenses d'investissement, une hausse de la fiscalité.

En dépit de cette situation, la conjoncture tend à s'inverser depuis 2016. Le climat conjoncturel européen s'améliore progressivement avec un retour de la croissance en zone euro comme en témoignent de nombreux indicateurs de confiance.

Le maintien du retour à la croissance amorcé en 2016 se confirme. La hausse moyenne du produit intérieur brut (PIB) pour les 19 pays de l'Eurozone devrait ainsi être de 2,2 % en 2017, de 2,1 % en 2018 et de 1,9 % en 2019. Pour l'Union européenne dans son ensemble, la croissance atteindra 2,3 % en 2017, 2,1 % en 2018 et 1,9 % en 2019.

Les chiffres de l'emploi sont également très encourageants. Le taux de chômage devrait s'inscrire à 8,5 % en 2018 en zone euro, et même à 7,9 % en 2019, un niveau historiquement bas, même si cela s'explique en partie par le taux allemand (3,2 % seulement prévus en 2019).

A l'échelle de la France et selon l'INSEE, le PIB devrait atteindre 1,9 % en 2017, gardant ainsi le rythme amorcé depuis fin 2016 avec une projection à 1,7 % pour 2018. L'INSEE se distingue malgré tout du Gouvernement, de la Banque de France, la Commission Européenne et du FMI dont les estimations plus prudentes se situent aux alentours de 1,7 %.

A l'origine de cette tendance, en premier lieu, **l'investissement** des entreprises qui progresserait de 3,7 % en 2017 et 2018 en France. En second lieu, la consommation des ménages qui, après une augmentation de 0,6 % au troisième trimestre 2017, risque malgré tout de ralentir en 2018 en raison de la hausse de la fiscalité, cumulée à l'augmentation de la CSG pour progresser seulement de 0,3 % par trimestre en 2018.

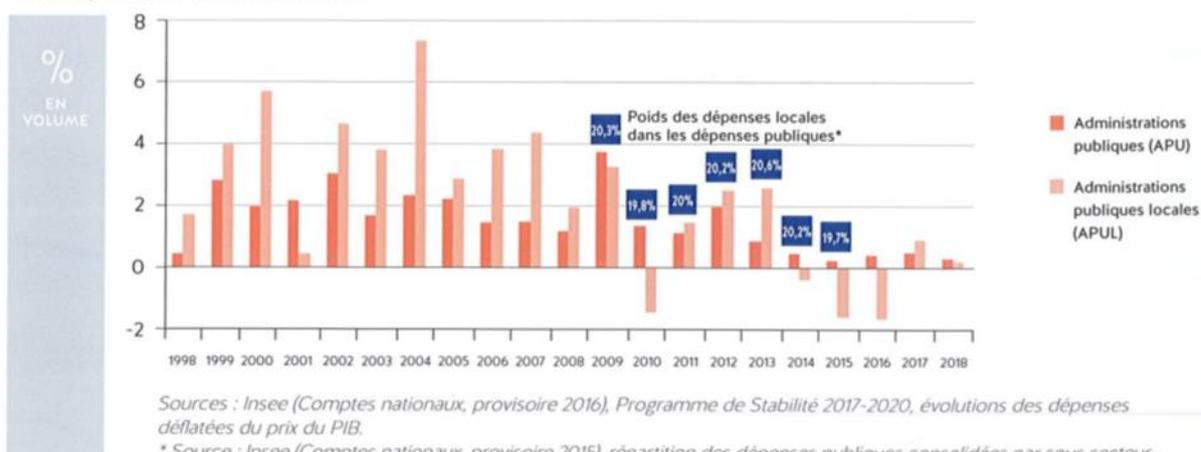
Après des années **d'inflation** quasi-nulle, le taux de 2017 s'élève à 1,2 %. Il sera proche de 1,1 % en 2018 mais la tendance attendue au-delà de 2021 serait de 1,75 %.

Dans ce contexte, les **taux d'intérêt**, jusqu'à présent exceptionnellement bas, pourraient amorcer une remontée très graduelle l'an prochain.

Par ailleurs, le **déficit** public de 2017 a atteint 74,1 Mds d'€, soit 2,9% du PIB permettant à la France de se conformer aux exigences européennes du respect du seuil maximum de 3% du PIB. Une projection sur 2018 fixerait ce taux à 2,6 % du PIB, ce qui permettrait de stabiliser la **dette publique à 96,8 % du PIB**.

TAUX DE CROISSANCE DES DÉPENSES PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



En 2017, l'épargne brute des collectivités locales enregistre une progression de +2,7 % résultat d'un rythme des dépenses de fonctionnement (+1,5 %) inférieur à celui des recettes de fonctionnement (+1,6 %). Les dépenses d'investissement enregistrent une reprise à + 3,7 % même si leur niveau reste à un niveau bas de 49,1 Mds d'€.

2. LE PLF 2018 : UN OBJECTIF D'EVOLUTION DE LA DEPENSE LOCALE PLUS CONTRAIGNANT

Depuis 2014, les collectivités locales sont associées à la réduction du déficit public par le biais de la Contribution au Redressement des Finances Publiques qui se traduit par une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'Etat. Cette contribution s'élevait à 11,5 Mds d'€ de 2014 à 2017 avec pour double effet de réduire à la fois les dépenses de l'Etat et de limiter les dépenses des collectivités du fait de la réduction de leurs ressources. En 2017, la ponction initialement prévue de 3,5 Mds € a été réduite de 1 Md €, la contribution du bloc communal (communes et EPCI) ayant été seul bénéficiaire de cette mesure de réduction de l'effort.

La loi de programmation des finances publiques (LPPF) fixe les orientations budgétaires pour les années 2018 à 2022. Elle prévoit une baisse de la dette publique de cinq points du PIB, une baisse de plus de trois points de la dépense publique à l'horizon 2022 et d'un point des prélèvements obligatoires.

La méthode retenue par le gouvernement, et adoptée par le législateur, associe toujours les 3 secteurs d'administration publique à cet effort. Concernant les administrations publiques locales, l'effort demandé sur le quinquennat est de 13 milliards d'euros.

La nouveauté est dans les modalités de mise en œuvre de cet effort. Il ne passe plus par une réduction des recettes des collectivités (à charge pour elles de diminuer leurs dépenses) mais porte sur le respect d'une norme annuelle d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, respect donnant lieu à une contractualisation entre l'État et les plus grandes collectivités territoriales, celles dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016 sont supérieures à 60 millions d'euros (article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022).

Ces contrats ont pour objet d'organiser la contribution à la réduction des dépenses publiques et du déficit public de la collectivité signataire. Ils déterminent sur le périmètre du budget principal de la collectivité ou de l'établissement :

1° Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la base du taux national fixé à 1,2%. Des discussions seront donc prochainement engagées avec le représentant de l'Etat pour isoler

les facteurs de dépenses correspondant au nouveau périmètre de compétences de GPS&O. **A noter qu'aucune disposition spécifique n'est prévue à ce stade pour les EPCI en création (cas de GPS&O).**

2° Un objectif d'amélioration du besoin de financement autrement dit de maîtrise de l'encours de dette.

3° Et, pour les collectivités et les établissements, dont la capacité de désendettement dépasse en 2016 le plafond national de référence (12 ans pour les EPCI), une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement **(GPS&O ne se trouve pas dans cette situation).**

À compter de 2018, il sera constaté, chaque année, la différence entre le niveau des dépenses réelles de fonctionnement exécutées par l'établissement public et l'objectif annuel de dépenses fixé dans le contrat (si l'EPCI est signataire) ou notifié par le représentant de l'Etat à défaut de signature. Dans le cas où cette différence serait supérieure à 0, il sera appliqué une reprise financière au détriment de l'EPCI et au profit du budget de l'Etat dont le montant sera égal à 75 % de l'écart constaté (en cas de contrat) et égal à 100 % de l'écart constaté à défaut de contrat signé. Le montant de cette reprise ne pourra toutefois excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de l'année considérée.

PRINCIPALES MESURES D'AJUSTEMENT DECIDEES PAR L'ETAT

DGF

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités diminuent. Pour autant, après quatre années au cours desquelles plus d'un quart de la principale dotation aux collectivités locales aura disparu, la DGF 2018 est fixée à 26,96 Mds€ en 2018 (30.86 Mds€ en 2017). La baisse de 3,8 Mds€ provient essentiellement de la suppression de la DGF des régions et de son remplacement par une fraction de TVA.

Les règles de répartition de la DGF du bloc communal, et au sein de celle-ci, la DGF des communautés Urbaines, n'ont pas été modifiées pour 2018.

DCRTP

Pour la première fois, la DCRTP est intégrée dans les variables d'ajustement avec un recul de 137 M€ projeté en PLF pour 2018 de l'ordre de -16.94 %. La minoration est répartie entre les collectivités et EPCI en proportion de leurs recettes réelles de fonctionnement.

DSU / DSR

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmente de 110 M€, portant cette dotation à 2,2 Mds€ tandis que la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente de 90 M€. A noter que les communes éligibles à la DSU ne sont pas concernées par la minoration de la DCRTP.

FSRIF

La progression du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) à hauteur de 20 M€/an est maintenue et porte celui-ci à 330 M€ en 2018.

FPIC

L'enveloppe du FPIC est stabilisée à 1 Md€ à compter de 2018. Cette stabilisation du fonds ne conduit pas toutefois à stabiliser mécaniquement la contribution des territoires contributeurs qui continuera à dépendre des critères individuels de contribution de tous les ensembles intercommunaux concernés.

DSIL

La Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) créée en 2016 devient pérenne et atteint 665 M€.

IIème PARTIE : PREMIERS ELEMENTS SUR L'EXERCICE 2017

1. POINT SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2017

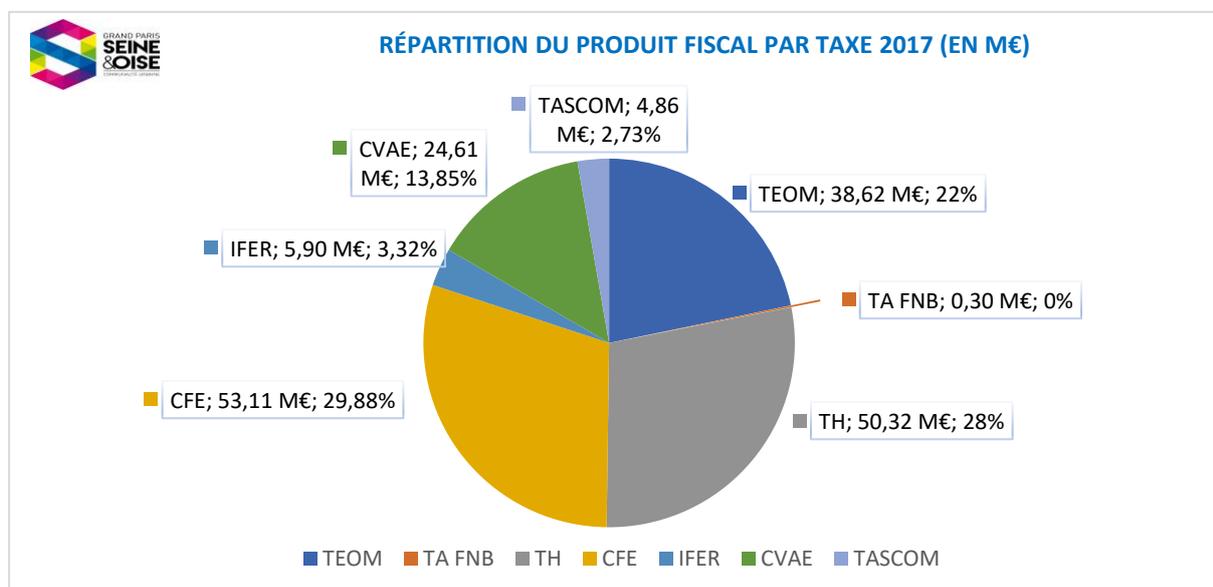
Les dépenses de fonctionnement 2017 s'élèvent à 253 M€ soit un taux de réalisation supérieur à 94 %.

Parmi les principales dépenses qui seront détaillées lors de la présentation du Compte Administratif 2017, on peut déjà citer :

- Le versement à destination des communes pour 64 M€ au titre des Attributions de Compensations aux communes complétés par la dotation de solidarité communautaire pour 1 M€
- Les charges de personnel se sont élevées à 46,7 M€ incluant une première série de recrutements indispensables à la reprise effective de la compétence voirie.
- Le financement de la filière Déchets a représenté une dépense de 49M€. Celle à destination du SDIS s'élève à 13,9 M€.
- A souligner que la CU a contribué à hauteur de 4,8M€ au FPIC. Les contributions aux syndicats et budgets annexes se sont élevées à 8,3 M€.
- Les apports financiers en direction des structures associatives représentent une dépense de 6,8M€.
- Enfin, les dépenses à caractère général présentent un réalisé proche de 48 M€ dont 11 M€ consacrés au financement des réseaux de transports.

Les recettes de fonctionnement 271 M€, intègrent essentiellement les produits issus de la fiscalité directe locale pour 177,7 M€, les dotations dont la DGF pour 44 M€, les produits de service pour 5,7 M€, le FNGIR pour 7,7 M€

La répartition de la fiscalité directe est schématisée ainsi :



En ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exercice 2017 traduit une accélération des réalisations. En effet, c'est une dépense globale proche de 56 M€ qui sera constatée au Compte Administratif 2017 (28,5 M€ en 2016).

Sans détailler l'ensemble des dépenses, ce qui sera fait lors de la présentation du Compte Administratif, il est possible de citer comme principales réalisations :

- Le lancement de l'opération sur la zone des Gravieres permettant le désenclavement du parc d'activités économiques de l'Ouest Mantois (travaux, foncier) pour 8,97M€,
- Les études liées au PLU pour 1,18M€
- Les participations versées dans le cadre du PLHI pour 1,4M€
- Les dépenses relatives à l'équipement Fibre du territoire pour 0,5M€
- L'extension de la Zone économique des Garennes aux Mureaux avec le lancement des études de la voie structurante Pierre Bérégovoy, pour un montant de 0,55 M€,
- L'aménagement de l'ilot Afrique sur Rosny-sur-Seine permettant l'implantation de nouvelles entreprises à hauteur de 0,89 M€.
- L'esplanade et la liaison douce sur Achères pour 1,1M€
- Les premiers travaux pour la construction d'une passerelle et d'une piste cyclable à Rosny-sur-Seine pour 0,6M€
- Les travaux consacrés à l'espace public qui ont nécessité un crédit de 20 M€
- Enfin, des acquisitions foncières réalisées à hauteur de 5M€

En complément, la CU a réglé aux communes concernées 6,4M€ au titre du solde des conventions de gestion.

Les recettes d'investissement (29M€) regroupent les subventions reçues pour 5,9M€, les dotations dont le FCTVA pour 5,2M€ et l'emprunt de 10 M€ contracté auprès de la Banque postale sur 15 ans au taux de 1,19%.

2. LES EFFECTIFS

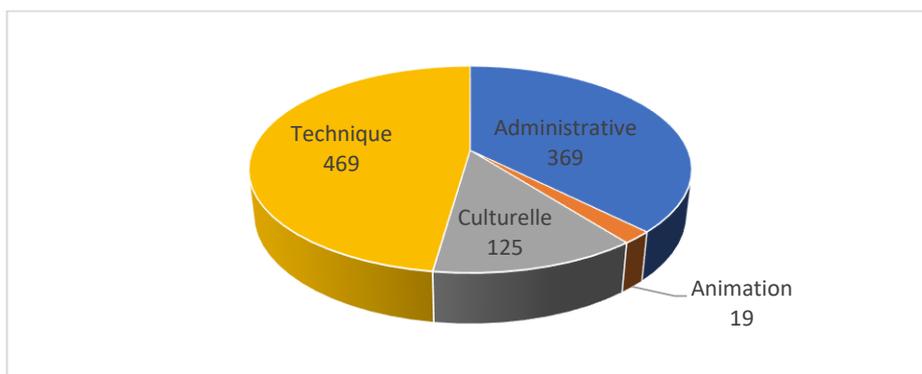
Au 31 décembre 2017, les effectifs de la Communauté Urbaine s'élèvent à 1076 agents, dont 982 agents permanents et 94 agents non permanents.

La Communauté Urbaine exerce directement, depuis le 1^{er} janvier 2017, la voirie, la collecte et le traitement des déchets, la production et la distribution de l'eau (en 2016, ces compétences étaient exercées par la CU, en tout ou partie, via des conventions de gestion avec les communes et les syndicats intercommunaux). Dans ce cadre, 235 postes ont été transférés (alors que 400 postes étaient déclarés dans les conventions de gestion provisoires) et le coût supplémentaire sur le budget 2017 est estimé à 7,9 M€.

Au 1^{er} janvier 2017, la communauté Urbaine a restitué des compétences facultatives comme la police qui est, dorénavant, gérée par les Communes. Les compétences de la petite enfance et de l'enfance ont également quitté la Communauté Urbaine au 1^{er} septembre 2017.

La répartition des agents est la suivante par catégorie puis par filière :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Titulaires	136	142	412
Contractuels	140	50	102
	276	192	514
	982		



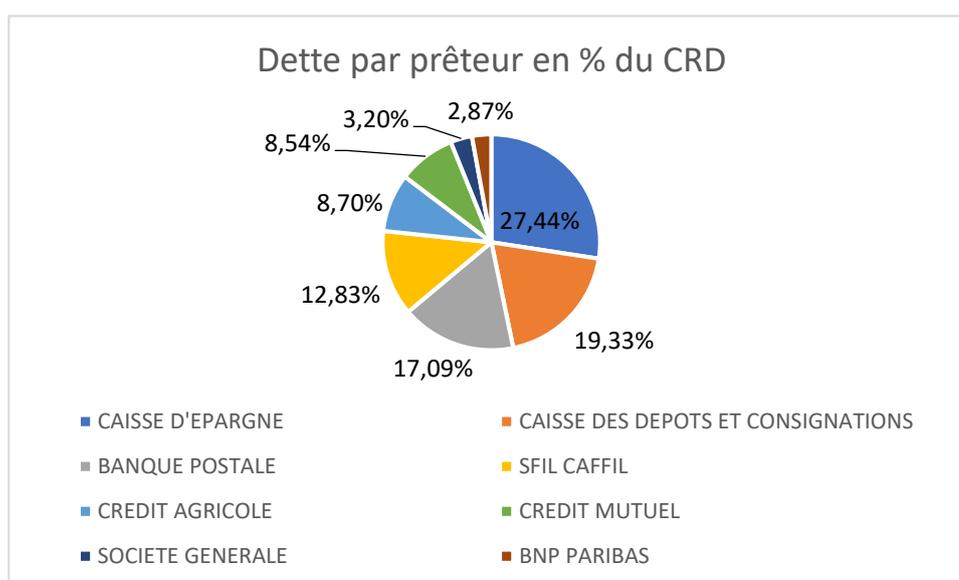
Les effectifs de la CU sont composés de 45% de femmes et de 55% d'hommes. Le temps partiel concerne 12 % des femmes et 1 % des hommes.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) issu du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a été mis en place à la CU pour tous les cadres d'emplois éligibles.

3. LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
58 509 234 €	2,23%	14 ans et 6 mois	7 ans et 10 mois	60

Le capital restant s'élève à 58,5 M€ ventilé en 60 contrats d'emprunts auprès de 7 établissements prêteurs. La dette est essentiellement composée de contrats à taux fixe (pour 50,36 %) complétée par 49,47 % de la dette qui s'appuie sur des taux variables dont le Livret A pour 19,33 %.



1. ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 UNE ORGANISATION INACHEVEE

La phase de construction de l'EPCI est loin d'être terminée après 2 premières années d'existence.

Tout d'abord, l'exercice élargi des compétences opérationnelles de proximité exercées de façon disparate par les 6 EPCI d'origine, tout comme les transferts de compétences en provenance des communes (voirie et PLUI notamment), nécessite une montée en puissance (en cours) des équipes de la CU dès lors que les moyens transférés par les communes se sont avérés partiels. La dissolution de syndicats intercommunaux au nombre de 15 principalement dans les domaines des déchets et de l'eau et assainissement, entraîne également des intégrations budgétaires pas encore totalement stabilisées. Cette montée en puissance rend également nécessaire une montée en charge des fonctions de pilotage pour maîtriser les activités ainsi que les contrats ; ceux-ci font l'objet de regroupements pour générer des économies d'échelle. Les premiers résultats de ce travail sont d'ores et déjà au rendez-vous avec, par exemple, une baisse des dépenses de collecte des déchets de 2,3 M€ entre 2017 et 2018.

La CU est ensuite en charge de porter l'organisation et l'aménagement du territoire notamment pour le préparer à l'arrivée d'EOLE. Elle doit progressivement assurer cette fonction dans le cadre de la sortie de l'OIN et du désengagement progressif de l'EPAMSA. C'est pourquoi elle doit constituer des équipes et se doter de moyens pour préparer l'aménagement des quartiers de gare, organiser l'intermodalité et les transports de rabattements sur gare EOLE. Dans ce cadre, le développement économique constitue la priorité, ceci pour engendrer de nouvelles recettes pour l'EPCI et améliorer le taux d'emploi du territoire.

Enfin, l'exercice progressivement effectif, par la CU, de ses compétences de proximité, mais aussi du développement du territoire entraîne la nécessaire croissance des fonctions support. Il en est ainsi en particulier des fonctions foncières et immobilières, de la commande publique, des finances et ressources humaines.

1.2 UN PERIMETRE DE COMPETENCES ENCORE EN EVOLUTION

Au-delà de cette situation d'organisation progressive de l'EPCI, le périmètre de compétence évoluera encore fortement en 2018 par rapport à la situation de 2017.

Evolution de la définition de l'intérêt communautaire

Suite au travail de réflexion et de concertation mené au cours de l'année 2017, par délibération en date du 28 septembre 2017, l'intérêt communautaire a été défini pour les compétences suivantes : « construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs » et « en matière d'aménagement de l'espace communautaire, pour la définition, la création et la réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme ».

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2018, de nouveaux équipements seront à la charge de la CU GPS&O.

Le périmètre d'intervention est donc nettement modifié entre les 2 exercices 2017 et 2018.

Ainsi, en 2018, l'ensemble des piscines actuelles et futures du territoire de la CU GPS&O dépendront de la CU GPS&O. Quatre piscines supplémentaires (à savoir les 2 piscines de Poissy, la piscine de Conflans et la piscine de Porcheville) sont de la compétence de la CU GPS&O à compter du 1^{er} janvier 2018. Les prochains travaux de la CLETC porteront sur l'évaluation des charges transférées à la CU GPS&O du fait de la reprise de ces équipements.

A l'inverse, certains équipements n'entrent plus dans l'intérêt communautaire et sont restitués aux communes au 1^{er} janvier 2018 :

- Maison des arts d'Hérubé, écoles municipales de musique, écoles municipales de danse et de l'enseignement musical,
- Bibliothèques municipales : Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre et Bouafle,
- Cinémas : cinéma Paul Grimault à Aubergenville.

Restitution de compétences facultatives aux communes

Par délibération en date du 14 décembre 2017, certaines compétences facultatives héritées des anciens EPCI ont été restituées aux communes :

- Gestion d'un bateau de promenades fluviales (compétence anciennement exercée par l'ancienne CA2RS),
- Aménagement, entretien et gestion des jardins familiaux situés à Rosny-sur-Seine (ex- CAMY),
- L'adhésion à l'Association Locale de Développement Sanitaire – ALDS (ex-CASV).

Nouvelles compétences à compter du 1^{er} janvier 2018 à la charge de la CU GPS&O

En application de la loi NOTRe, la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) devient une compétence obligatoire de la CU GPS&O à compter du 1^{er} janvier 2018. En complément, le Conseil Communautaire a décidé d'exercer la compétence ruissellement par délibération en date du 14 décembre 2017.

1.3 UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT TRES CONTRAINT

Le contexte dans lequel la CU est appelée à élaborer son budget est marqué à la fois par les difficultés financières et par les incertitudes :

1.3 1) Pertes de recettes

La perte de recettes fiscales engendrée par la fermeture de la centrale EDF s'élève à -6,5 M€ et la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la TP à -1 M€.

Cette perte de ressources (-7,5 M€) doit être mise en perspective avec l'autofinancement prévisionnel dégagé au moment de la création de la CU en 2016 (11,6 M€).

Cette comparaison traduit la brutalité du choc que la CU subit en 2018.

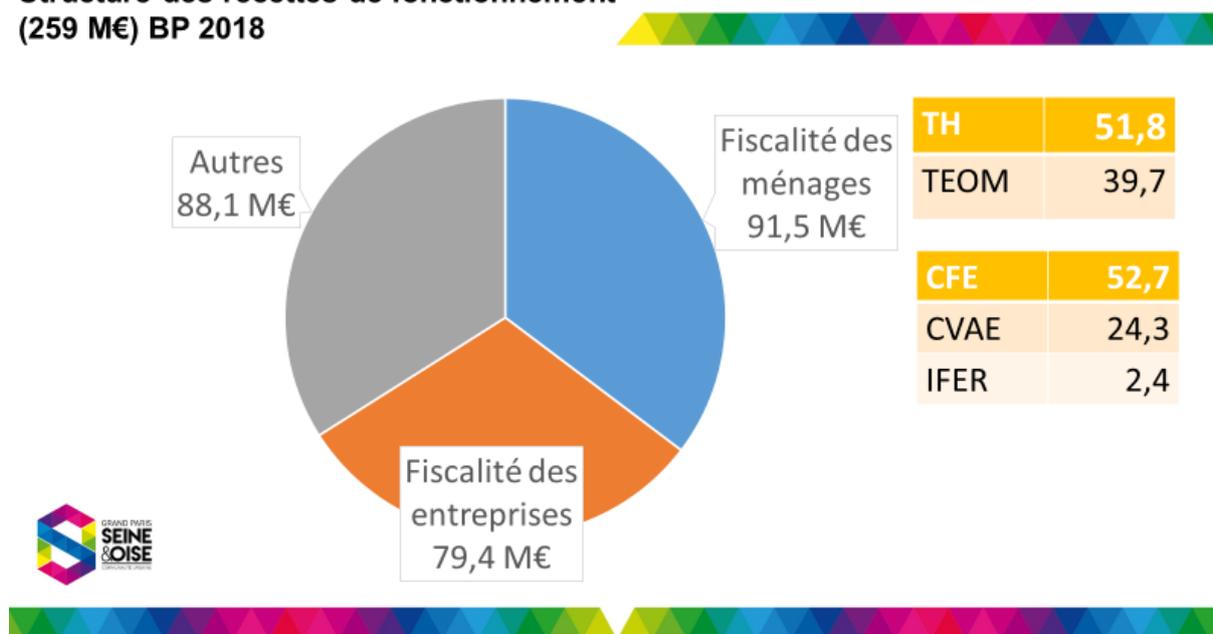
Ses recettes réelles baissent ainsi de 265,81 M€ au BP 2017 à 259 M€ estimés au BP 2018 (-2,55 %).

L'Exécutif confirme l'orientation exprimée par l'ensemble des Elus dès la création de la CU de ne pas recourir à une augmentation des taux de fiscalité. Ainsi le taux de la Taxe d'Habitation sera maintenu à 7,62 % et le taux de CFE confirmé à 25,27 %.

La DGF est, pour le moment (voir 1.3 2), maintenue à son niveau de 2017 (44 M€), la TASCOM pour 4 M€ et la DCRTP est réduite à 4,3 M€.

La ventilation des recettes de fonctionnement se présente ainsi :

Structure des recettes de fonctionnement (259 M€) BP 2018



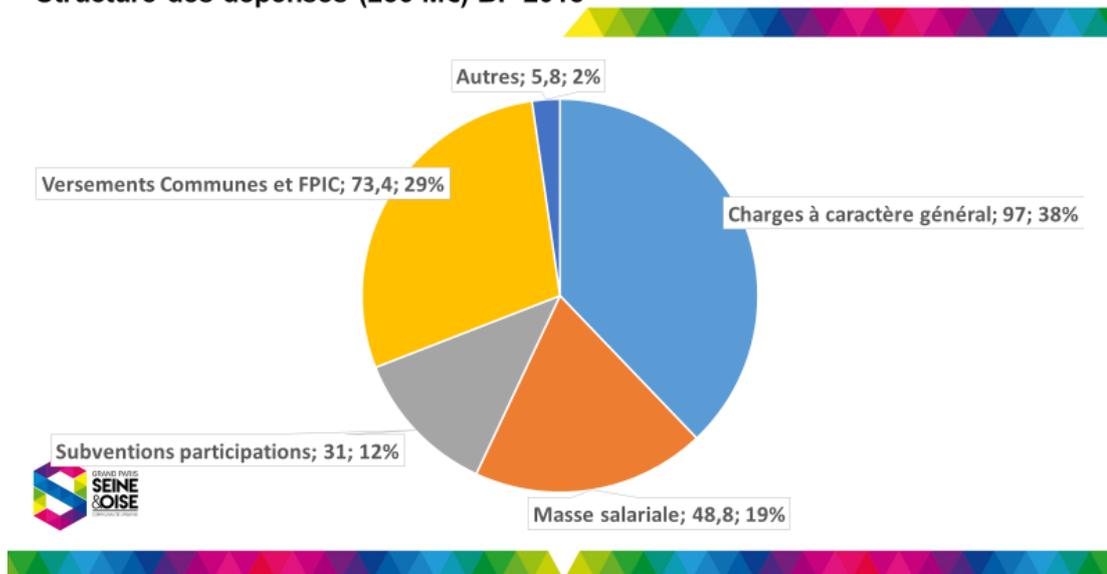
1.3 2) Incertitudes engendrées par la Loi de Finances

Un flou total accompagne la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement fixées en Loi de finances pour 2018 (+ 1,2 %) ; les modalités de contractualisation avec l'Etat, notamment pour les Etablissements récemment créés, comme GPS&O, ne sont toujours pas fixées par l'Etat.

Compte tenu de ce contexte, une posture de précaution conduit l'Exécutif à proposer une évolution des dépenses de fonctionnement strictement limitées à 1,2 % par rapport au CA 2017. Cette prévision pourra être adaptée en cours d'année au vu de l'évolution des négociations avec l'Etat, aussi bien en ce qui concerne les conditions d'application de la norme d'évolution des dépenses à notre EPCI, qu'au niveau de notre DGF anormalement faible en comparaison des autres EPCI franciliens.

La structure des dépenses de fonctionnement de la CU s'élèverait ainsi à 256 M€ au BP 2018 contre 253 M€ au CA 2017.

Structure des dépenses (256 M€) BP 2018



Concernant les dépenses de personnel, celles-ci ressortent au CA 2017 à 46,7 M€. La prévision à 48,9 M€ au BP 2018 intègre les effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour 0,7M€ et une enveloppe restreinte de 1,5M€ pour prendre en compte les conséquences des recrutements de collaborateurs nécessaires à l'indispensable montée en charge de la CU (voir ci-dessus).

En matière de RH, les informations suivantes sont par ailleurs portées à connaissance de l'Assemblée.

Evolution de la formation proposée en 2018 :

L'estimation budgétaire 2018 résulte d'une étude sur :

- Les remontées collectées en novembre 2017, concernant les projets collectifs et demandes de service (environ 220 000 euros),
- Le financement des formations des apprentis (environ 170 000 euros),
- Les formations obligatoires (180 000 euros estimés), répondant aux obligations en matière de sécurité au travail,
- Une enveloppe de 180 000 euros concernant les formations individuelles, accompagnant les agents dans la mobilité professionnelle et favorisant leur évolution de carrière, ainsi que sur des demandes spécifiques « métier ».

L'enveloppe globale allouée à la formation pour 2018 est estimée à 0,8 M€.

Evolution du temps de travail :

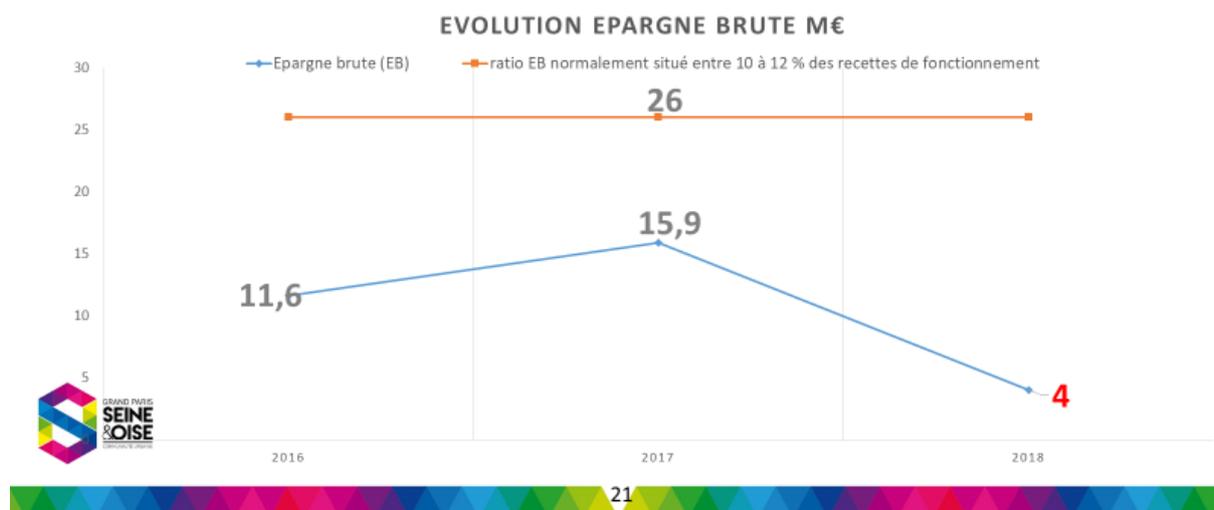
Le télétravail sera expérimenté sur une durée de 6 mois du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 sur un panel de 110 agents dans toutes les Directions, avant d'être étendu à tous.

2. AUTOFINANCEMENT

Compte tenu des projections envisagées en recettes et en dépenses de fonctionnement, l'autofinancement qui conditionne la capacité d'investissement de l'Etablissement évolue comme suit :

Projection sur l'évolution de la capacité d'autofinancement (sans reprise des résultats)

Epargne brute: indicateur de la santé financière d'une collectivité territoriale et permettant d'évaluer sa capacité financière à produire des projets.



Cette situation qui se détériore nettement doit conduire la CU à faire des choix sélectifs dans les mois à venir en ce qui concerne son périmètre d'activités.

A court terme, l'EPCI est toutefois en mesure de reprendre, par anticipation, le résultat du CA 2017 qui est significatif. Il s'établit, en effet, à ce stade des contrôles du CA avec les services de la Trésorerie, autour de 20 M€ portant ainsi l'autofinancement brut potentiel à un montant légèrement supérieur à 20 M€ pour 2018.

3. PERSPECTIVE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

L'enveloppe budgétaire 2018 consacrée aux projets d'investissement est proposée dans une jauge de l'ordre de 80 M€.

Le financement prévisionnel de ces investissements sera assuré par des subventions versées par nos partenaires, le FCTVA, l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement et, complété par une inscription prévisionnelle d'emprunt de l'ordre d'une quarantaine de millions d'Euros.

L'enveloppe Investissement pourrait être répartie selon les axes suivants :

Attractivité du territoire

Dépenses prévisionnelles 2018 Fonctionnement & Investissement	Recettes prévisionnelles 2018 Fonctionnement & Investissement
35,7 M€	13,2 M€

Avec un taux d'emplois à la baisse depuis 10 ans (0,64 aujourd'hui, soit moins de 2 emplois pour 3 actifs), un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs (18 %) et des indicateurs qui témoignent d'un fonctionnement de plus en plus endogène (implantation d'entreprises extérieures très faible, acquisitions de nouveaux logements essentiellement réalisées par des habitants du bassin de vie élargi, part majoritaire des déplacements réalisée en interne au territoire ...), le territoire est encore inscrit dans une logique de repli. Les politiques d'attractivité constituent un enjeu majeur pour attirer de nouvelles ressources et financer, en conséquence, l'équipement du territoire.

Au premier rang de ces politiques : le développement économique. Plusieurs objectifs à l'action de la Communauté Urbaine :

- Soutenir les entreprises locales, permettre le bon fonctionnement de leur activité, les aider à se développer, aider leur reprise quand la situation se présente,
- Attirer de nouvelles entreprises, et pour ce faire, développer la prospection mais aussi et surtout, une offre foncière et immobilière de qualité pour les accueillir. Extrêmement faible aujourd'hui, elle constitue un levier essentiel et un défi pour la Communauté Urbaine.

En complément de l'action en direction des entreprises, la politique sportive et culturelle représente un véritable levier d'attractivité. Elle est à la fois un élément de réponse à la qualité de vie et au rayonnement du territoire.

La qualification des conditions d'accueil des familles en lien avec l'accroissement des propositions d'activités périscolaires est un enjeu d'avenir identifié et porté par la Communauté Urbaine.

Que cela soit au titre des clubs sportifs, des structures d'enseignements artistiques, de la politique de développement de la lecture publique ou de la dynamique de diffusion en direction de tous les publics, la collectivité s'est dotée d'établissements de référence et soutient l'accroissement de l'éducation artistique et sportive ainsi que l'émergence et la valorisation de l'excellence. Afin que le territoire soit impacté dans sa globalité, la CU développe des réseaux professionnels et favorise la mise en place d'outils de partage des informations et des compétences au bénéfice de l'harmonisation des offres. Le schéma de développement et d'innovation culturelle, qui est actuellement en cours de rédaction, se déclinera en grands objectifs et propositions de déploiement par des actions ciblées soit dans un des établissements ressource du territoire soit mobile afin de pouvoir bénéficier à tous.

La prise de compétences des piscines va également induire la mise en place d'une politique homogène du « savoir nager » et le soutien aux clubs de natation.

Sur le développement économique, il est proposé pour 2018 de :

- Faire monter en puissance l'accompagnement des entreprises avec une approche du parcours de l'entrepreneur, de la création de l'entreprise à son développement, voire sa reprise lorsque nécessaire (916 k€), une animation renforcée du tissu économique local (110 k€) et un abondement des dispositifs régionaux comme le permet la loi (610 k€),
- Valoriser les entreprises locales avec un Prix de l'Entrepreneur (90 k€),
- Développer le rayonnement du territoire en travaillant sur le développement des filières locales, en assurant une présence soutenue dans les lieux qui lui confèrent une visibilité certaine (salons, ...) et en soutenant les projets innovants (847 k€).

Dans cette politique, le soutien aux actions de formation est essentiel. Il est à la fois une réponse aux besoins de la population dans une optique de retour à l'emploi et une réponse aux besoins des entreprises qui ne trouvent pas de salariés qualifiés sur certains métiers en tension. Il est proposé de déployer des actions en ce sens (589 k€) et particulièrement, pour 2018, un forum des Métiers et une action de formation aux métiers de la Facture instrumentale, filière d'excellence du territoire.

Enfin, le volet foncier et immobilier constitue un véritable enjeu. Avec à peine 70 ha de foncier économique disponible et 4 ha seulement immédiatement, la Communauté Urbaine ne peut prétendre à une véritable attractivité économique. Il est proposé de consacrer pratiquement 2 M€ en 2018, répartis sur :

- La création d'un incubateur en 3 lieux du territoire (il n'en existe pas aujourd'hui et ces lieux sont importants dans l'émergence d'entreprises, particulièrement à forte valeur ajoutée),
- La gestion de l'immobilier d'entreprise (la Communauté Urbaine possède 11 bâtiments, pépinières et hôtels d'entreprises) qu'il faut optimiser et compléter par un réel service aux entreprises,
- Le développement de nouveaux terrains à destination d'activité : cela nécessite d'acheter, aménager et revendre des terrains et parfois d'investir dans des voiries de desserte structurante. C'est le cas particulièrement pour 2018 avec la desserte de l'Ouest Mantois (programmée pour 8,6 M€) et celle du parc d'activité des Garennes aux Mureaux (voie Bérégovoy – études opérationnelles et premiers travaux pour 0,8 M€),

et peut-être plus à la marge en nombre d'emplois mais néanmoins important en matière d'attractivité, le tourisme : 2018 permettra d'affiner la stratégie touristique du territoire, son programme d'action et ses outils (offices de tourisme notamment). La perception de la Taxe de séjour, évaluée en 2018 à 850 K€, permettra de porter cette dynamique touristique.

Planification stratégique

Les grands documents de planification stratégique sont en cours et devraient être soit finalisés, soit en cours de finalisation en 2018. Sont inscrits au budget, les sommes correspondantes à leur avancement et/ou achèvement. Elles concernent :

- Le Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI), qui définit la stratégie et le programme d'actions en la matière,
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à travers lequel la stratégie du territoire pour la réduction des Gaz à effet de serre, la production d'énergie locale durable et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, doit être arrêté fin 2018 et des premières actions pourront être lancées avant la fin de l'année. Une première enveloppe de 0,48 M€ est prévue,
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui définit, à travers son Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire et dont l'achèvement est prévu en 2019 (0,5 M€).

Enfin, l'année 2018 devra permettre de construire le projet de territoire, à partir des travaux menés dans le cadre de ces documents de planification, mais aussi dans le cadre de chacune des politiques publiques (450 k€).

Aménagement du territoire

Dépenses prévisionnelles 2018 Fonctionnement & Investissement	Recettes prévisionnelles 2018 Fonctionnement & Investissement
33,2 M€	9,5 M€

10 ans après le lancement de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval, les objectifs fixés en 2007 demeurent :

- L'amélioration des mobilités sur le territoire,
- Le redressement des Quartiers en Politique de la Ville,
- Un aménagement équilibré avec l'enjeu du rééquilibrage de la production du logement social sur le territoire, du confortement des centres villes et un développement des bourgs ruraux contenu.

L'arrivée d'EOLE, prévue en 2024, est évidemment un levier majeur pour répondre à ces enjeux du territoire.

1/ Concernant les politiques de mobilités, plusieurs actions sont programmées :

- Améliorer les circulations douces, avec la réalisation du Schéma Cyclable portant à la fois sur les aménagements à réaliser et les services à mettre en place, et la poursuite, en parallèle de l'élaboration du schéma, des aménagements de pistes cyclables engagés dans les années précédentes (1,18 M€).
- Poursuivre l'implication de la CU dans le fonctionnement des réseaux de bus (conventions partenariales tripartites avec Ile-de-France Mobilité et les transporteurs à hauteur de 8 M€ budgétés en 2018) et au-delà du fonctionnement quotidien, anticiper la remise en concurrence des transporteurs prévue en 2020 en travaillant sur l'offre de bus et la configuration des réseaux, l'objectif étant de renforcer l'offre à coût constant. Ce travail alimentera également la réflexion sur les rabattements sur gare qu'il faudra organiser en prévision de l'arrivée d'EOLE.
- Travailler sur des offres de mobilité innovantes (la Communauté Urbaine est engagée dans une expérimentation sur le véhicule autonome avec Airbus Defence et le pôle de compétitivité Mov'Eo).
- Concentrer les efforts sur les aménagements de pôles gares et des rabattements, tous modes confondus (modes doux, bus, véhicule individuel, ...) sur ces gares, de manière à ce que l'offre ferroviaire actuelle et à venir avec EOLE, profite à l'ensemble du territoire (études 1,4 M€ et travaux 1,22 M€ sont fléchés pour les aménagements multimodaux sur les pôles gares).
- Construire une expertise en termes de modèles de trafic (200 k€) : le véhicule individuel constitue en effet le mode de déplacement majeur des habitants et entreprises du territoire, les flux doivent être organisés afin d'être le plus fluide possible.
- Gérer les parkings et aires de stationnement de la Communauté Urbaine.

2/ En matière de rééquilibrages urbains et sociaux, il est proposé de consacrer une enveloppe proche de 2,6 M€ en investissement à des actions spécifiques au sein d'une géographie identifiée comme prioritaire. La recherche systématique d'articulation entre les projets de développement urbain et les projets de développement social dans la réussite de ces territoires est une préoccupation permanente

de la compétence. C'est en ce sens que l'année 2018 se caractérise par la montée en puissance de plusieurs dispositifs contractuels et l'émergence de nouvelles orientations.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), le protocole ANRU est en cours de réalisation. Courant 2018 toutes les études auront démarré, certaines sont d'ores et déjà achevées. Les conditions seront réunies pour la finalisation du dossier présentant le programme urbain détaillé et les projets résultant des études, en vue de la préparation du projet de convention pluriannuelle avec l'ANRU.

En parallèle, et toujours en articulation avec le protocole, le Programme d'Investissement d'Avenir « Ville et Territoires Durables » participe au financement d'études et d'opérations de travaux sur le secteur du Val Fourré autour des problématiques liées au cycle de l'eau.

Au titre de son plan AMORCE, le Département soutiendra également 15 opérations portées par la CU en phase opérationnelle. A cet effet, on peut indiquer que des études sont prévues sur le secteur du Val Fourré à Mantes-la-Jolie (Entrée Sully, Abords école rouge et bleu), le Village à Limay et la liaison Beauregard-la Coudraie à Poissy.

Une attention particulière sera apportée au quartier du Parc à Vernouillet (237 K€).

Les programmes d'accompagnement au redressement des copropriétés privées au Val Fourré et aux Mureaux se poursuivront en 2018 de même que le plan de sauvegarde de la Tour Neptune (1,3 M€). La lutte contre la précarité énergétique est renforcée via le programme « Habiter Mieux ».

En matière de prévention de la sécurité, la CU a décidé de se doter d'un CISP traitant de sujets tels que la délinquance, la radicalisation, la sécurité en transport, la citoyenneté, etc.... Cet outil de gouvernance, de développement stratégique et de programmes d'actions sera pleinement efficace dans le courant de l'année.

Enfin, concernant les aires d'accueil de gens du voyage, il est proposé une forte mobilisation de la Communauté Urbaine pour mettre son territoire en conformité à ses obligations. Cela se traduit par des travaux d'aménagement, de restructuration et d'équipement de ces aires ainsi que des mesures de relogement de ces populations prévus à hauteur de 1.986 K€.

3/ L'aménagement communautaire

En 2017, la Communauté Urbaine a déterminé les périmètres d'intérêt communautaire. Ils concernent les quartiers de gare EOLE dans lesquels il existe un potentiel de développement (Mantes-la-Jolie, Mantes-Station, Epône-Mézières, Les Mureaux, Vernouillet-Verneuil et Poissy) et les secteurs des Brosses à Magnanville/Mantes-la-Ville, Dunlopillo à Mantes-la-Jolie et Quarante sous à Orgeval/Villennes dont la requalification lourde est à opérer en introduisant une mixité fonctionnelle. L'aménagement de ces secteurs d'intérêt communautaire est à des stades d'avancement contrastés ; 2018 doit permettre de passer en phase pré-opérationnelle et de finaliser les études amont pour les autres. C'est un montant prévisionnel de 2 M€ qui pourra être prévu à ce stade de l'élaboration budgétaire.

Par ailleurs, la Communauté Urbaine contribue à l'aménagement communal, à travers, à la fois, de sa compétence en matière d'espaces publics et de sa compétence en matière de PLUI qui la rend compétente en Projets Urbains Partenariaux (PUP). Elle prévoit ainsi d'accompagner plusieurs

opérations réparties sur l'ensemble du territoire avec un budget d'études porté à 5 M€ (contre 3,5 M€), ainsi qu'une contribution via des PUP pour 0,36 M€.

Voirie et espaces publics communautaires

Dépenses prévisionnelles 2018 Fonctionnement & Investissement	Recettes prévisionnelles 2018 Fonctionnement & Investissement
39 M€	1,00 M€

Il faut rappeler en préambule que les budgets relatifs aux espaces publics concernant l'ensemble des politiques publiques autres que la voirie (ex. : une voirie dans un parc d'activité économique, un espace public en quartier en politique de la ville, etc.) sont intégrés dans chacune des politiques publiques afférentes.

En matière de voirie et espaces publics, les actions :

- Des réfections de chaussée et de trottoirs sont programmés à hauteur de 6 M€, dans le cadre du renouvellement et du maintien du patrimoine de territoire.
- 4 M€ sont fléchés pour la signalisation lumineuse et 3 M€ pour l'enfouissement de réseaux.
- La requalification de voirie est budgétée pour 5.78 M€.
- En 2018, pour son intérêt et rayonnement, la création de la voie nouvelle de la Bidonnière accompagnant le projet PSG, sera une priorité d'action sur le premier semestre, à hauteur de 1 M€.
- Les risques naturels liés à la configuration de la géologie locale requièrent la mobilisation de crédits spécifiques liés au risque d'affaissement des carrières (1 M€).

Environnement

En matière environnementale, la Communauté Urbaine intervient aujourd'hui sur l'eau et l'assainissement (traitée dans un budget annexe), la gestion des déchets et, depuis le 1^{er} janvier 2018 sur la Gestion des Eaux et Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI). En complémentarité avec cette compétence, le Conseil communautaire du 14 décembre 2017 s'est prononcé pour la prise de la compétence Ruissellement. La Communauté Urbaine conduit également quelques actions en matière environnementale, particulièrement la conduite d'un grand projet de remise en culture d'un site en friche, le Cœur Vert, dont les phases opérationnelles se poursuivent (1.010 K€).

1/ Gestion des déchets

Dépenses prévisionnelles 2018 Fonctionnement & Investissement	Recettes prévisionnelles 2018 Fonctionnement & Investissement
49,05 M€	7,00 M€

La compétence Déchets, en 2018, tire les bénéfices d'un vaste travail de contractualisation d'une nouvelle Délégation de Service Public, laquelle permet des économies substantielles sur 3 ans, (-3,3 M€ en année pleine) que ce soit dans les domaines de la pré-collecte (bacs et contenants), de la collecte que du traitement.

Le schéma directeur des déchets a permis une analyse objective et séquentielle de la question, et ouvert un chantier de rationalisation des actions tant sur le plan organisationnel que structurel (syndicats en charge de cette gestion, nouvelle DSP, réflexion sur le niveau de la qualité de service).

2/ GEMAPI

Concernant l'exercice de cette nouvelle compétence, il s'agira dans un 1^{er} temps de travailler à la coordination et la complémentarité des différents acteurs et de leurs actions respectives. Un programme d'action devra être établi ainsi que les modalités d'exercice de cette compétence, en coordination avec la compétence Ruissellement. La taxe GEMAPI, qu'il est proposé d'instaurer, est une taxe dont le produit est exclusivement réservé au financement des opérations spécifiques à cette compétence.

IVème PARTIE : PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES

1. LES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Les 4 budgets eau et assainissement (budgets annexes et budgets annexes « régies à autonomie financière ») seront reconduits sur l'exercice 2018. La compétence eau et assainissement est exercée sur la totalité du territoire de la CU GPS&O, à l'exception, en eau potable des communes de Médan, Villennes-sur-Seine, Orgeval et Les Alluets-le-Roi.

Un audit est en cours sur la Direction du Cycle de l'Eau. Les analyses et préconisations de cet audit sont attendues pour 2018.

La construction des budgets 2018 est basée sur une meilleure connaissance du périmètre qu'en 2017.

Dépenses prévisionnelles 2018 Fonctionnement & Investissement	Recettes prévisionnelles 2018 Fonctionnement & Investissement
85,71 M€	71,28 M€

Cette compétence prend toute sa dimension en 2018 et dans les années à venir au regard des exigences relatives à la Police de l'Eau, aux impératifs des conclusions des schémas directeurs et de la nécessaire adaptation des réseaux à l'évolution des populations et des réglementations en vigueur. Les travaux déjà lancés seront poursuivis.

Les travaux de refonte de la STEP des Mureaux et réseaux associés, constituent une action majeure de la Communauté Urbaine et sont estimés à 13 M€ pour l'exercice.

Les ajustements des redevances et tarifs votés lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2017, bien que minimes, génèrent une légère augmentation en matière de recettes :

- Le budget Assainissement intègrera en 2018 les résultats de 7 communes dont 2 au titre de syndicats, le SIA des Prés Foulons (Nézel) et le SIACH (Conflans) ainsi que le syndicat SIAR. La section d'exploitation du budget assainissement s'élèverait à 21,5 M€.
- Le budget Eau intègrera en 2018 les résultats des deux syndicats SIERVA et SAEP. La section d'exploitation du budget eau s'élèverait à 3,8 M€.
- Les budgets « régie à autonomie financière » seront reconduits.

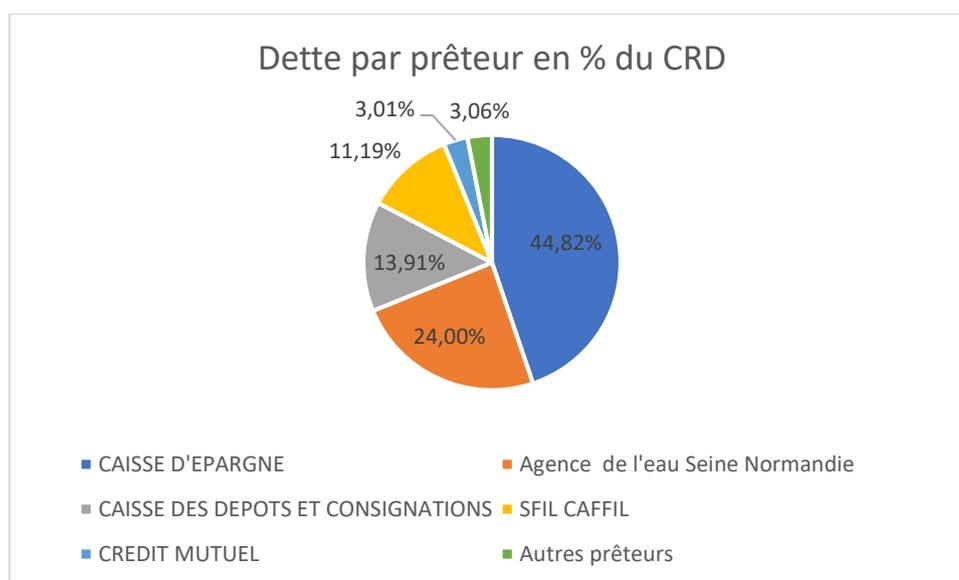
L'opération concernant le poste de refoulement et le collecteur de source à Limay, prévue au budget « régie à autonomie financière assainissement » à hauteur de 1,3 M€, entrera en phase opérationnelle.

1.1 STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2018 - BA ASSAINISSEMENT

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
39 240 141 €	2,74%	24 ans et 6 mois	12 ans et 8 mois	149

REPARTITION DE LA DETTE ASSAINISSEMENT PAR PARTENAIRES BANCAIRES

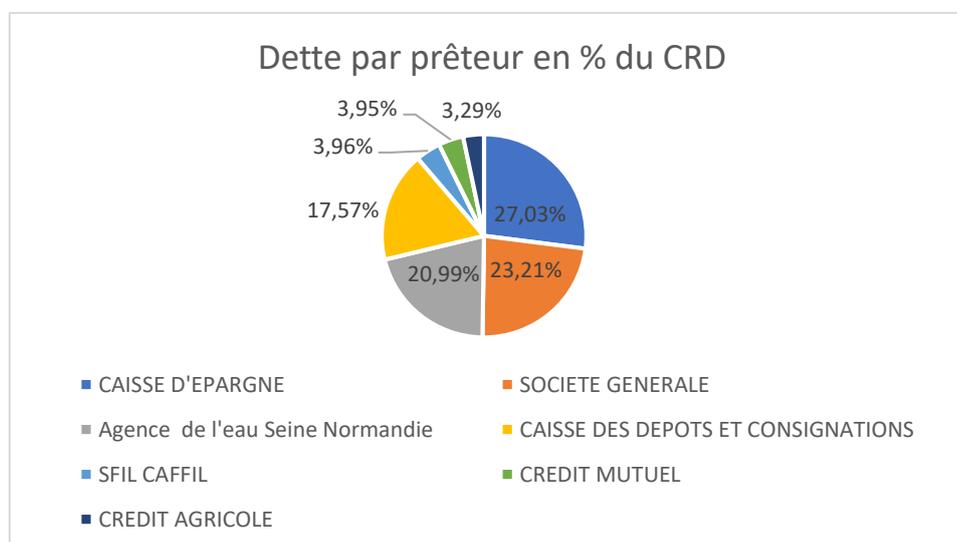


1.2 STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET ANNEXE D'EAU POTABLE

CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2018

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 708 600 €	2,46%	10 ans et 8 mois	5 ans et 9 mois	31

REPARTITION DE LA DETTE EAU POTABLE PAR PARTENAIRES BANCAIRES



1.3 STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME D'ASSAINISSEMENT

Ce budget annexe comporte 2 emprunts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un CRD de 1 651 458 €.

2 LE BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

La réflexion engagée cette année consiste à poursuivre l'optimisation de la gestion immobilière aussi bien sur le plan économique que sur les différents modes de gestion. Pour favoriser la création d'entreprises innovantes, l'installation de trois incubateurs d'entreprises sur les communes d'Achères, Les Mureaux et Mantes-la-Jolie est prévue pour 0,7 M€.

L'équilibre de ce budget se fera par le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal.

Structure et évolution de la dette du budget annexe immobilier d'entreprises

CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2018 – BA IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2 279 152€	2,99%	8 ans et 11 mois	4 ans et 9 mois	3

3. LE BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES

Le Cinéma Paul Grimault ayant été restitué à la ville d'Aubergenville au 1^{er} janvier 2018, ce budget sera constitué uniquement du Théâtre de la Nacelle durant cet exercice.

Cette structure sera financée par des crédits permettant de maintenir et continuer à développer des programmations de qualité. L'objectif est de rester accessible au plus grand nombre de personnes en termes de tarifs, tout en proposant des activités culturelles de qualité.

L'équilibre se fera par une subvention exceptionnelle. En 2018, les investissements seront fléchés essentiellement sur l'entretien des bâtiments.

Ce budget annexe ne comporte pas de dette.

4. LE BUDGET ANNEXE ZONE D'AMENAGEMENT

L'aménagement des 3 zones d'activités qui constituent ce budget : ZA des Graviers, ZA de Morainvilliers et ZA de Gargenville- va se poursuivre.

Ce budget annexe ne comporte pas de dette.